

Le Mot du Maire

Voici un résumé des délibérations prises par vos élus, lors de la réunion du Conseil municipal qui s'est tenue le 20 novembre dernier.

En premier lieu, nous avons approuvé deux avenants pour travaux supplémentaires, sur la place de la Magnaneraie, d'un montant de 5.590 €HT pour l'entreprise Midi Travaux (fourniture de terre végétale) et 7.351,06 € HT pour le cabinet d'études MARTEL et MICHEL (insertion des WC publics et de la pergola).

Nous avons aussi retenu l'entreprise FERRE, de Sorgues, pour réaliser l'enfouissement des lignes téléphoniques sur le chemin de l'eau, en parallèle du renforcement du réseau électrique dans ce secteur, suivant un devis de 54.900 € HT.

De même, nous allons permettre à GrDF d'installer deux points de télérelève sur des bâtiments communaux, afin d'améliorer la facturation des abonnés au gaz. En contrepartie, GrDF reversera à la commune une redevance annuelle de 100 € HT.

Dans un tout autre domaine, nous avons adopté le compte administratif ainsi que le rapport d'activités 2012 de notre Communauté d'agglomération. Ces documents sont à votre disposition, pour consultation, en mairie.

Nous avons aussi reconduit la convention de prestation de service avec notre centre de gestion, concernant la médecine professionnelle et préventive de nos agents municipaux, moyennant une participation financière de 65 € par employé.

D'autre part, suite au dernier conseil d'école, nous avons accepté d'attribuer une indemnité de surveillance à un enseignant supplémentaire, pour veiller à l'encadrement des enfants entre la fin des cours (16h30) et le début des études surveillées (17h).

Par la suite, nous avons décidé de louer à M. Jonathan GUIOT, l'appartement P3 situé place de l'église ; Mme Julie HENRY ayant finalement décliné cette location.

Nous avons enfin demandé à Me IBANEZ de défendre les intérêts de notre commune contre une requête de M. Jean-Louis BELTRAMO, auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille. Ce dernier conteste en effet le jugement en première instance, confirmant un refus de permis de construire et le condamnant à verser 800 € à la commune.

Avant de clore ce « mot du maire », voici quelques informations à retenir :

- samedi 14 décembre, à 11h : inauguration de la place de la Magnaneraie et du groupe scolaire Regain.
- jeudi 19 décembre, de 15h à 19h30 : collecte de sang, à la salle polyvalente.
- vendredi 20 décembre, à 20h30 : la troupe de théâtre Regain nous jouera gracieusement « *le conte de la lune bleue* », à la salle polyvalente.
- samedi 21 décembre, à 11h : animation de Noël, sur la place des Frênes, avec boissons chaudes et sucreries offertes et promenades en calèche avec le Papa Noël.
- durant tout le mois de décembre, à la médiathèque : exposition interactive « *le labo de la BD* » pour tous, à partir de 8 ans.

